



# VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

## Des chantiers pour rénover nos infrastructures et embellir nos villages



Depuis la mi-mars, les travaux de réfection des traversées de Dombresson et de Cernier ont redémarré. Pour rappel, ces importants chantiers sont conduits par la Commune et le Service cantonal des ponts et chaussées. Il s'agit non seulement de mettre à neuf les infrastructures souterraines, comme les conduites d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées, et la surface de la route, mais encore d'améliorer la sécurité des usagers, automobilistes, piétons ou cyclistes.

Sur la Grand'Rue de Dombresson, les travaux devraient être terminés en automne 2014. D'ici là, la circulation sera bidirectionnelle avec des mesures spécifiques aux alentours du chantier et de l'école. Les usagers trouveront sur le site internet de la Commune toutes les informations utiles concernant le stationnement et l'accès à la rue Dombrice, au chemin de la Charrière et au chemin du Ruz Chasseran.

Sur cette même lancée, les travaux sur la rue Frédéric Soguel, à Cernier, ont recommencé le 24 mars; ils se poursuivront sur la route de Neuchâtel à partir de la mi-mai. Les étapes se feront en demi-chaussée avec une signalisation lumineuse. Ces chantiers permettront de poser les tubes du chauffage à distance. La Commune fera le maximum pour assurer l'accès aux différents commerces.

À l'écart des axes principaux, toujours à Cernier, la rue du Bois Noir vivra dès la fin avril des travaux de mise en séparatif et de réfection de chaussée échelonnés sur deux ans. Une signalisation lumineuse réglera le flux de véhicules. Des mesures particulières au parage et au trafic seront mises en oeuvre. Les bordiers seront notamment invités à se parquer à la Fontenelle ou dans les rues adjacentes.

D'ores et déjà, le Conseil communal vous sait gré de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces chantiers qui nous permettent de rénover nos infrastructures et d'embellir nos villages.

Vous voulez en savoir plus? Notre administration et notre site internet sont à votre disposition. Merci d'avance!

Christian Hostettler, conseiller communal

Pour les mêmes raisons, la route cantonale reliant Chézard-Saint-Martin aux Vieux-Prés sera également fermée **du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2014 de 07h30 à 17h30**.

L'accès aux Vieux-Prés se fera par le chemin du Sapet à Dombresson.

Le service de ramassage des ordures ménagères est assuré selon l'horaire habituel pendant ces deux fermetures.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de l'administration des travaux publics et forêts au 032 886 56 35 ou à l'adresse [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).

## Nouvelles bornes de puisage d'eau

Destinées principalement aux agriculteurs et aux entreprises, de nouvelles bornes de puisage sont en fonction depuis le 15 mars.

Sept bornes ont été installées aux endroits suivants:

- Cernier: passage des Cèpes (Landi);
- Chézard-Saint-Martin: ouest du hangar des travaux publics (Champs-Robert);
- Engollon: ancien bâtiment communal (Rue de l'Eglise);
- Fontainemelon: Est des places de parcs du cimetière;
- Les Geneveys-sur-Coffrane: centre sportif (Rue de l'Horizon);
- Les Hauts-Geneveys: parking des Gollières (travaux publics);
- Villiers: bâtiment des travaux publics de l'Etat.

Les principaux avantages sont les suivants:

- utilisation toute l'année (borne insensible au gel avec purge automatique);
- facturation de la consommation effective.

Afin de pouvoir puiser de l'eau aux dites bornes, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre contact avec l'administration des eaux au 032 886 46 40 ou à l'adresse [eaux.val-de-ruz@ne.ch](mailto:eaux.val-de-ruz@ne.ch).

Vous recevrez ensuite un badge utilisateur, contre paiement d'une caution de CHF 20.- (récupérable à la résiliation du contrat).



De plus, conformément au règlement d'exécution concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 24 juin 2013, le soutirage d'eau aux bornes de puisage est soumis à la taxe sur la consommation d'eau potable, soit CHF 2.40 par m<sup>3</sup> d'eau consommé. Une taxe forfaitaire de CHF 1.- est facturée par soutirage.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de soutirer de l'eau aux bornes hydrantes sans autorisation. Pour les villages sans bornes de puisage, les anciennes dispositions restent en vigueur jusqu'à nouvel avis.

## Anniversaires et jubilés

Fêteront en avril 2014,

- Bachmann Simone et Claude à Boudevilliers leurs 50 ans de mariage;
- Cuche Denise et Francis à Cernier leurs 50 ans de mariage;
- Juillet Danièle et Gall à Cernier leurs 50 ans de mariage;
- Reber Marlise et Erwin à Cernier leurs 50 ans de mariage;
- Stauffer Claudine et Robert à Dombresson leurs 50 ans de mariage;
- Flückiger Lonny et Bruno à Cernier leurs 60 ans de mariage;
- Mûnger Yvette et Frédéric à Chézard-Saint-Martin leurs 60 ans de mariage;
- Evard Jacqueline en droit à Cernier ses 90 ans;
- Monnier Jean-Louis à Cernier ses 90 ans.

## Pas de distractions – moins d'accidents

L'inattention et la distraction sont les premières causes d'accidents sur les routes suisses. L'utilisation du téléphone portable (téléphoner, lire/écrire des SMS, chercher des contacts) tout comme celle des systèmes de navigation sont sources de distraction et interdites par la loi. D'autres activités telles qu'utiliser la radio, le MP3, avoir des discussions animées avec les passagers ou, hors du véhicule, des personnes qui attirent l'attention ou un beau panorama peuvent aussi empêcher le conducteur d'avoir en tout temps la maîtrise de son véhicule.

### Conseils:

Avant de prendre le volant:

- éteignez votre téléphone portable;
- programmez votre système de navigation;
- sélectionnez votre musique ou choisissez votre station de radio.

Pendant le trajet:

- abstenez-vous de toute activité qui pourrait vous distraire, portez votre attention sur le trafic;
- arrêtez-vous à l'écart de la chaussée pour téléphoner, lire/écrire des SMS;
- renoncez aux conversations au moyen de votre dispositif mains libres, elles distraient aussi;
- arrêtez-vous à un endroit sûr si vous devez régler quelque chose d'urgent susceptible de vous distraire.

Plus d'informations sur [www.bpa.ch](http://www.bpa.ch).

## Vie pratique

### Principaux services communaux

#### Bureau communal de Cernier

Epervier 6  
2053 Cernier

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| Contrôle des habitants et état civil | 032 886 56 23 |
| Gérance du patrimoine                | 032 886 56 28 |
| Sports-loisirs-culture               | 032 886 56 33 |

#### Bureau communal des Geneveys-sur-Coffrane

Charles-l'Eplattenier 1  
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| Eaux et environnement      | 032 886 46 40 |
| Sécurité                   | 032 886 56 32 |
| Travaux publics et déchets | 032 886 56 35 |
| Urbanisme et aménagement   | 032 886 56 21 |

#### Prévoyance sociale

Epervier 4  
2053 Cernier

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Agence AVS-AI           | 032 886 57 03 |
| Antenne Accord          | 032 886 57 01 |
| Guichet social régional | 032 886 56 95 |

## Actualités

### Fermetures de routes

D'importants travaux forestiers visant à renforcer le rôle protecteur de la forêt, exécutés sur des versants très escarpés aux abords de la route cantonale reliant Dombresson à Saint-Imier, nécessitent par mesure de sécurité la fermeture totale de la route cantonale entre les villages de Villiers et du Pâquier, **du lundi 7 avril à 08h00 au vendredi 11 avril 2014 à 17h00**.

L'accès au village du Pâquier se fera par Les Vieux-Prés – Le Côté. Le trafic Neuchâtel – Saint-Imier sera dévié par Valangin – La Chau-de-Fonds – La Cibourg – Saint-Imier, et vice-versa. Cette période a été choisie en raison des vacances scolaires.

| Nom du projet                      | Conception et mise en place de l'archivage communal   |
|------------------------------------|---|
| <b>Projet à réaliser</b>           | 1) concevoir l'archivage communal en identifiant les partenaires internes et externes qui peuvent aider la Commune à sa mise en oeuvre. Il s'agit de déterminer notamment les coûts et les conséquences en matière de personnel et de locaux;<br>2) établir un rapport d'information à l'attention du Conseil général sur le concept d'archivage;<br>3) mettre en oeuvre le concept.  |
| <b>Situation actuelle</b>          | La situation héritée des anciennes communes et syndicats est très disparate. Les archives des anciennes structures politiques sont stockées dans les locaux d'avant la fusion et le suivi n'a pas pu être assuré dans plusieurs collectivités. Les conditions de conservation sont parfois très variables. L'accès aux archives par l'administration et les autres utilisateurs n'est pas garanti de manière optimale. La conservation des archives informatiques n'est pas réglée. |
| <b>Objectifs</b>                   | Gain de temps grâce à des recherches plus rapides et systématiques. Accès facilités. Respect de la législation. Meilleure conservation des archives et risque de détérioration de documents précieux diminué.   |
| <b>Principal service impliqué</b>  | Chancellerie  |
| <b>Date de lancement</b>           | 26 septembre 2013   |
| <b>Délai de réalisation actuel</b> | 1 <sup>er</sup> janvier 2015  |